

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mai 2024

ACCOMPAGNEMENT DES MALADES ET FIN DE VIE - (N° 2462)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CS469

présenté par

M. Neuder, M. Juvin, M. Bazin, Mme Bonnivard, M. Taite, Mme Bonnet, M. Brigand,
Mme Corneloup, Mme Petex, M. Cordier, Mme Anthoine et M. Dubois

AVANT L'ARTICLE 5

Rédiger ainsi l'intitulé du titre II :

« Suicide assisté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à nommer de façon plus conforme la portée juridique du Titre II du présent projet de loi.